

Table des matières

| | |
|---|---|
| Comment distinguer entre elles les maladies à taches foliaires? | 1 |
| Bulletin PV Cultures maraîchères | 2 |

Comment distinguer entre elles les maladies à taches foliaires?

Lors du contrôle des cultures, ce lundi, la présence de taches foliaires arrondies brunes sur les feuilles âgées, dans les cultures appartenant aux familles des brassicacées et des chénopodiacées. L'examen au laboratoire a révélé que les taches foliaires n'étaient pas toutes causées par une attaque de champignons du genre *Alternaria*. Seule la détermination à l'aide de la loupe et du microscope permet d'établir une certitude quant au pathogène responsable (photos 1-6: Agroscope).

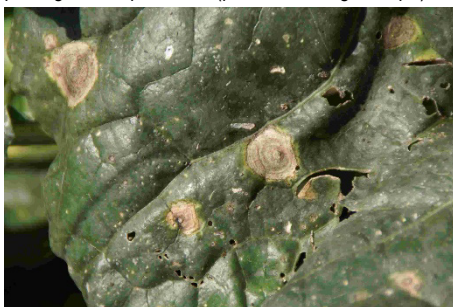


Photo 1: Feuille de brocoli constellée de taches foliaires arrondies de couleur brun-beige, typiques de la maladie des taches noires du chou (causée par *Alternaria brassicae*) avec ses fines stries concentriques semblables à des lignes de niveau.



Photo 2: Sur une feuille de betterave à salade, taches arrondies brun foncé causées par le champignon *Phoma betae* (syn. *Pleospora betae*) avec son zonage concentrique semblable à un dessin altimétrique.



Photo 3: Taches foliaires de la maladie des taches noires du chou, vues à faible grossissement sous loupe binoculaire. On distingue bien la surface grossièrement granulée du duvet de sporanges.



Photo 4: Taches foliaires causées par un champignon *Phoma*, vues à faible grossissement sous loupe binoculaire. Les fructifications du pathogène apparaissent sous forme de petits points noirs.

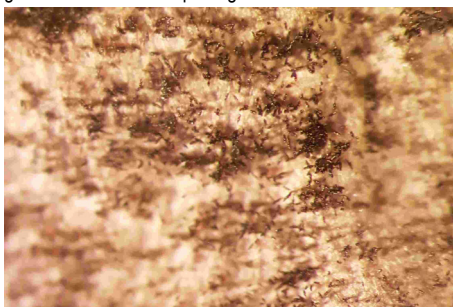


Photo 5: Duvet de teinte sombre de sporanges d'*Alternaria brassicae*, vue à fort grossissement sous loupe binoculaire.



Photo 6: Fructifications de teinte sombre du champignon *Phoma betae*, vues à fort grossissement sous loupe binoculaire.

Bulletin PV Cultures maraîchères

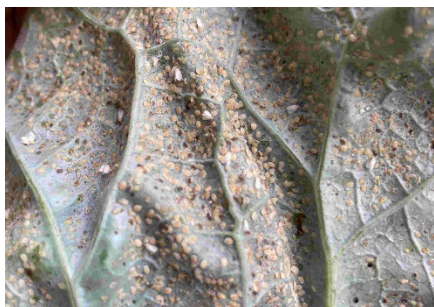


Photo 7: Dans les cultures de choux, les mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) émergent en masse et se dispersent rapidement (photo: Michael Gugger, Station d'essais Cultures maraîchères à Ins, Agroscope).



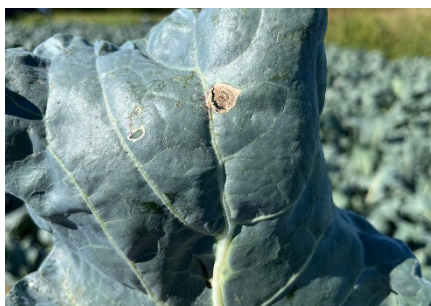
Photo 8: Dans les régions sujettes aux attaques, il faut s'attendre dès maintenant au début du vol de la 5^e génération de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) (photo: Agroscope).



Photo 9: Sur une feuille de chou blanc, chenilles décolorées et ramollies de la noctuelle du chou (*Mamestra brassicae*) révélant l'efficacité du traitement insecticide (photo: Philippe Fuchs, BBZN, Hohenrain).



Photo 10: Lors du contrôle des cultures de ce lundi, on a observé des nymphes (~N5) de la punaise potagère (*Eurydema oleracea*) dans une jeune culture de choux (photo: Agroscope).



Photos 11 + 12: Dans toutes les régions du Plateau, on signale une forte augmentation des atteintes de maladie des taches noires du chou, par exemple dans les cultures de brocolis et de choux de Bruxelles. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo 11, à g.: Ignacio Castro, Grangeneuve, Posieux; photo 12, à dr.: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 13: Le vol de la troisième génération de la mouche de la carotte a commencé dans plusieurs régions de culture (photo: Agroscope).



Photo 14: Dans les régions concernées, on voit maintenant chenilles de la teigne de la betterave (*Scrobipalpa ocellatella*) attaquer les betteraves à côtes (photo: Agroscope).



Photo 15: Nymphes (N3) de la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*); ce pathogène, en phase de prolifération, a été observé en cultures de haricots dans la région de Horgen (ZH) (photo: Agroscope).



Photos 16 + 17: Il est important, dans les cultures de légumes fruits, de limiter par un traitement de fin de culture les dégâts causés par les mineuses *Liriomyza* (*Liriomyza* spp.; photo 16, à g.: Agroscope), les tétranyques (*Tetranychus urticae*) et les acariens roux (ériophyides, *Aculops lycopersici*; photo 17, à dr.: Agroscope).



Photo 18: Attention ! Le mildiou (*Phytophthora infestans*) est actuellement en rapide expansion dans les cultures de tomates sous tunnel. La pourriture des fruits menace de plus en plus clairement (photo: Agroscope).



Photo 19: Chenille de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) sur une salade (photo : Agroscope).

Aggravation des attaques de chenilles dans les cultures de salades

Lors du contrôle des cultures, ce lundi, on a constaté dans des champs de salades de la région de Mellingen (AG) une infestation de jeunes chenilles de noctuelles (Noctuidae) dans un tiers à peu près des têtes contrôlées. Il s'agissait par exemple de chenilles de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*), dont le vol des adultes s'est de nouveau nettement renforcé depuis la semaine passée dans la zone concernée. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les noctuelles, sur laitues pommées en plein champs, on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours), Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours). Le spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis) est aussi autorisé, avec un délai d'attente d'une semaine.

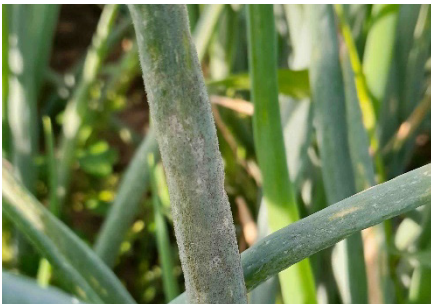


Photo 20: Duvet gris de sporanges du mildiou sur une feuille tubulaire d'oignon (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins).

Progression du mildiou dans les cultures d'oignons à botteler

Malgré la forte insolation, les attaques de mildiou (*Peronospora destructor*), habituelles en début d'automne, se développent fortement dans les cultures d'oignons proches de la maturité de récolte. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Contre le mildiou sur oignons sont autorisés : cymoxanil (Cymoxanil WG ; délai d'attente 2 semaines), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top; délai d'attente 2 semaines), azoxystrobine (divers produits; délai d'attente 2 semaines) ainsi que fluazinam (divers produits, délai d'attente 1 semaine). Provisoirement et jusqu'au 31 octobre 2023 sont autorisés avec un délai d'attente de 3 semaines: diméthomorphe (Forum), mandipropamide (Revus) et métalaxyl M (Fonganil).



Photo 21: Taches claires à bords anguleux à la face supérieure d'une feuille âgée de courgette: un symptôme typique d'attaque du mildiou (photo: Agroscope)

Apparition du mildiou dans les cultures de courgettes en plein champ

On a constaté la présence des premières taches claires aux bords anguleux sur les feuilles âgées, proches du sol, d'une cultures relativement jeune de courgettes en plein champ. À la face inférieure des feuilles, on peut observer à l'endroit attaqué le duvet gris de sporanges typiques de ce pathogène (*Pseudoperonospora cubensis*). Il est recommandé de protéger les jeunes cultures de courgettes du mildiou au moyen d'un traitement préventif.

Sont autorisés contre le mildiou sur courgettes de plein champ, les fongicides suivants p.ex.: fosétyl-aluminium (Alial 80 WG, Alfil WG, Aliette WG ; délai d'attente 3 jours); ametoctradin + diméthomorphe (Dominator, Orvego; délai d'attente 1 jour); cyazofamide (Ranman avec ajout des composants B; Ranman Top; délai d'attente 3 jours); ou propamocarbe (Proplant, délai d'attente 5 jours).

BiO : En traitement préventif contre le mildiou, on peut utiliser p.ex. laminarine (Vacciplant) dans les cultures de cucurbitacées, avec un délai d'attente de 3 jours.

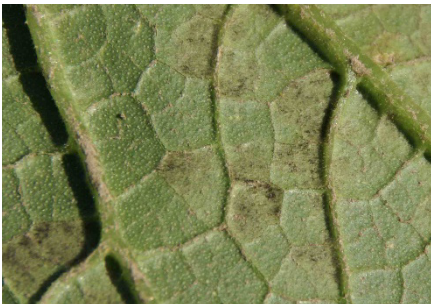


Photo 22: À la face inférieure des feuilles atteintes, on peut voir à l'emplacement attaqué le duvet grisâtre des sporanges de l'agent pathogène responsable du mildiou (photo: Agroscope).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

| | |
|------------------------------------|---|
| Données, Informations : | Daniel Bachmann, Christof Gubler & Luc Mino Guyer, Strickhof, Winterthur (ZH) Philippe Fuchs & Fabienne Ruff, BBZN, Hohenrain (LU) Michael Gugger, Station d'essais Cultures maraîchères à Ins, Agroscope Vincent Günther, Châteauneuf, Sion (VS) Daniela Hodel & Ignacio Castro, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Aileen Koch, Arenenberg, Salenstein (TG) Lukas Müller & Livia Hänni, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Daniela Büchel, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen (AG) Matthias Lutz (Agroscope) |
| Éditeur : | Agroscope |
| Auteurs : | Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL) |
| Photos : | photos 1-6, 8, 10, 14, 16-18, 21-22: C. Sauer (Agroscope); photo 7: M. Gugger, Station d'essais Cultures maraîchères à Ins, (Agroscope); photo 9: P. Fuchs, BBZN, Hohenrain; photo 11: I. Castro, Grangeneuve, Posieux; photo 12: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photo 13: E. Städler (Agroscope); photo 15: M. Keller (Agroscope); photo 19: R. Total (Agroscope); photo 20: L. Müller, Inforama Seeland, Ins |
| Coopération : | Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) |
| Adaptation française : | Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope) |
| Copyright : | Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch |
| Changements d'adresse, Commandes : | Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch |

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.